



## ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER

Personne physique

### Organisateur :

Association Causs'Toujours

salle annexe Roger Delpy, 1 place Raoul MAS, 19600 CHARTRIER-FERRIÈRE

**Vide-grenier se déroulant le :** dimanche 27 septembre 2026 à CHARTRIER-FERRIÈRE

### Je soussigné(e),

**Nom :** .....

**Prénom :** ..... **Né(e) le :** .....

**Département :** ..... **Ville :** .....

**Adresse :** .....

..... **CP :** ..... **Ville :** .....

**Tél. :** .....

**Email :** .....

### Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Fait à** ..... **le** .....

### Signature :

### Ci-joints :

- le règlement par chèque à l'ordre de l'association Causs'Toujours pour l'emplacement d'une longueur forfaitaire de :  
5 mètres (10€)      10 mètres (20€)      15 mètres (30€)    etc...
- la photocopie de ma pièce d'identité recto/verso
- le règlement intérieur du vide grenier daté et signé

*Attestation devant être remise à l'organisateur avant le 13 septembre, qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.*

Informations RGPD : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription au vide-grenier. La collecte de ces données permettra notamment à l'association de déclarer l'événement en Mairie, de tenir un annuaire des exposants et de pouvoir communiquer sur l'organisation de l'événement. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association, elles seront conservées pendant 1 an à compter de la date d'inscription. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de l'Association : Bertrand Grier 07 81 40 32 41

# REGLEMENT INTERIEUR DE VIDE GRENIER DE CHARTRIER FERRIERE

## Rues et places du bourg

1- Le Vide Grenier de Chartrier-Ferrière est une manifestation organisée par l'association Causse'Toujours de Chartrier-Ferrière. Destinée à créer une animation dans le village, cette manifestation doit permettre :

- **aux particuliers et associations** qui le souhaitent de vendre, acheter, échanger des objets anciens dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.

2- Le Vide Grenier de Chartrier-Ferrière est ouvert aux particuliers et aux associations. L'exposant ne peut exiger un endroit précis ; **toutefois les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande d'emplacements**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé ni explication ni indemnisation.

3- Emplacements (uniquement à l'extérieur)

**L'emplacement minimum est de 5 mètres linéaires d'étalage. Son coût est de 10€ pour 5 mètres.**

La vente de boissons, de sandwiches et tout autre produit de restauration rapide consommable sur place est réservée exclusivement aux organisateurs (sauf autorisation préalable des organisateurs).

4- Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable :

- de la provenance ou de la qualité des objets exposés ou vendus,
- de la météo (**aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part des exposants**), sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs.

5- Il est interdit de débarrer sans l'autorisation préalable des organisateurs. **Les exposants s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs**, de façon à limiter tout risque d'accident. Ils doivent assurer à leur marchandise les protections nécessaires contre le vol. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols commis dans l'enceinte de la manifestation, ni des dommages corporels ou dégradations qui seraient causées au public, aux exposants, aux objets ou aux stands par des éléments naturels, incendie, ou toute autre cause fortuite liée à l'ordre public.

6- **Les exposants sont accueillis de 6h00 à 8h30 maximum** et positionnés selon un plan établi par les organisateurs, sans dérogation possible.

7- La circulation, autre que les véhicules de sécurité et de secours est strictement interdite dans l'enceinte de la manifestation dès **l'ouverture du vide grenier, soit de 8h00 à 18h00**.

8- Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, et acceptent le présent règlement. De même, les exposants déclarent s'en remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants. Les emplacements ne sont ni conservés ni pré-réservés d'une année à l'autre. Aussi, les demandes seront satisfaites dès réception des inscriptions et selon les places disponibles restantes

J'ai lu et accepté ce règlement intérieur :

Fait à ..... le .....

**Signature**

Toute demande de réservation non complète ne sera prise en compte,